



## PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

### Vous partez en voyage - absence de longue durée

- Signalez à votre voisin votre absence et communiquez-lui le numéro de la police municipale avec quelques recommandations (attitude en cas de situation suspecte ou s'il entend votre alarme pendant votre absence).
- Verrouillez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, volets...).
- Coupez l'alimentation électrique du garage si sa fermeture est motorisée.
- Faites relever votre courrier par un voisin ou de la famille.
- Ne mentionnez pas votre absence sur votre répondeur, faites transférer votre ligne sur votre lieu de vacances si cela est possible.
- Ne conservez ni clés de voiture ni clés d'autres lieux chez vous pendant votre absence (surtout si un véhicule est dans votre garage).
- Faites un essai de déclenchement d'alarme avant votre départ et activez-la en marche globale au moment du départ.
- Ne jamais inscrire votre adresse sur des porte-clés.

### Si vous êtes présent chez vous

- Fermez votre portail, la porte de garage et la porte de communication entre le garage et votre habitation.
- Ne faites pas aveuglément confiance aux inconnus qui frappent à votre porte, utilisez l'œilleton. Même si ces personnes se présentent avec une carte professionnelle, laissez les dehors pendant que vous appelez le service ou la société dont ils se réclament.
- Si vous possédez un système d'alarme électronique, activez ce système de sécurité en marche partielle si c'est possible. Si vous n'en possédez pas, nous vous recommandons de vous équiper d'un tel système.

### Si vous sortez quelques instants (courses, enfants conduits à l'école...)

- Fermer fenêtres et portes à clé.
- Rabattez les volets extérieurs du rez-de-chaussée mais laissez ceux de l'étage ouverts s'il n'y a aucune possibilité d'escalade pour les atteindre afin de ne pas donner l'impression d'une absence prolongée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple) et laissez une pièce allumée en étage le soir ou en hiver.
- Tirez les rideaux extérieurs et ne laissez pas d'objets précieux en apparence.
- Ne laissez pas de clés dans des cachettes extérieures (pots de fleurs, paillason...)
- Activez votre système d'alarme en marche totale (si vous en êtes équipé).

**Malgré tout, si vous êtes victime d'un cambriolage, NE TOUCHEZ A RIEN, ne déplacez aucun objet et prévenez immédiatement la gendarmerie (17 / 04.78.05.18.42) ou la Police municipale.**



**Ces conseils valent également pour les vols commis dans les véhicules.**

- Fermez toujours votre véhicule à clef, même dans votre cour intérieure.
- Ne tentez pas les voleurs en laissant sac à main, lunette de soleil, portable sur ou sous les sièges. Ne laissez pas votre véhicule en route lors d'achats rapides (boulangerie...)

**Si vous observez la présence suspecte de personnes, de véhicules à proximité d'une habitation, notez si possible l'immatriculation du véhicule, la description des individus et appelez la Police municipale.**

**Et n'oubliez pas ....**

- Vos voisins sont vos meilleurs gardiens: informez-les de vos absences et conseillez leur de contacter la police municipale si besoin.
- **Votre Police Municipale vous propose toute l'année un service de diagnostic anti-intrusion de votre domicile sur simple rendez-vous en téléphonant soit au 04.78.45.07.00 soit au 06.08.72.37.33. C'est gratuit!**